FRC3 25834

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 23220

CONSEIL DES ANCIENS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR NOBLET (des Ardennes).

Séance du 18 floréal an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Tandis que quelques journalistes, trop fidèles échos de nouvelles mensongères, contristent les républicains et réjouissent leurs ennemis en publiant la mort de Jean Debry, le seul de nos ministres plénipotentiaires qui ait trompé en partie la rage de leurs bourreaux autrichiens :

THE NEWBERRY LIBRARY

En attendant que le Directoire exécutif ait établi la correspondance journalière qui doit vous procurer officiellement le bulletin de santé du citoyen Jean Debry, vous n'apprendrez pas sans intérêt les nouvelles qu'il m'en donne par sa lettre, datée de Strasbourg, le 13 de ce mois.

C'est ainsi qu'il s'exprime :

Je joins à cette lettre la copie du procès-verbal que l'officier de santé a fait de mes plaies : que votre amitié se tranquillise, elles vont bien, et il m'a promis que, s'il n'arrivoit aucun accident, dans vingt ou vingt-cinq jours je pourrois me mettre en route sans danger.

Voici le procès-verbal dressé par l'officier de santé.

Copie du procès-verbal dressé par le citoyen Maréchal, officier de santé, des blessures du citoyen ministre Jean Debry.

L'an 7 de la République française, une et indivisible, le 11 floréal, à une heure du matin, je soussigné, officier de santé en chef de l'hôpital civil, ai été mandé pour donner mes secours au citoyen Jean Debry, ministre plénipotentiaire près le congrès de Rastadt, pour les blessures qu'il a reçues à l'occasion de l'assassinat commis sur les personnes des ministres français le 9 de ce mois, près de Rastadt, où étant j'ai trouvé que le citoyen ministre étoit dans un état de douleur et de foiblesse occasionné par les plaies et la grande quantité de sang qu'il avoit perdue avant qu'il ait pu obtenir des secours. Son pouls étoit peu altéré. En procédant à l'inspection de ses blessures et contusions, j'ai trouvé, 1°. sur la surface du chevelu de la tête neuf à dix impressions dans la peau, accompagnées d'échimoses provenant de coups de sabres violens qu'on lui avoit portés sur la tête, que son chapeau et sa perruque avoient amortis.

2°. Dans le milieu du nez une plaie transversale d'un demi-pouce, et pénétrant dans l'os.

3°. Sur les dernières vertèbres du col une forte contusion de près de quatre pouces d'étendue, provenant d'un coup de sabre, qui, après avoir pénétré huit doubles de drap, s'est amorti sur le collet du gilet.

4°. Une contusion sur la quatrième vertèbre dorsale, provenant d'un coup de sabre amorti de même sur l'omoplate droite.

5°. Une plaie d'environ un pouce, provenant également d'un coup de sabre sur l'apophyse corocoïde de l'omoplate gauche.

6°. Une plaie à la partie moyenne et postérieure de l'avant-bras gauche, pénétrant presque sur l'os, longue d'un pouce.

7°. Une autre plaie au quart inférieur de l'avant-bras, du même côté, longue de deux pouces, pénétrant également jusque sur l'os. Il a reçu ces deux plaies en parant les coups de sabre qu'on lui portoit sur la tête.

Indépendamment des plaies et contusions relatées au présent rapport, il se trouve une coupure dans la culotte, répondant à la partie supérieure et intérieure de la cuisse gauche, qui paroît être un coup de pointe de sabre, qui n'a laissé d'autre trace sur la partie correspondante que de la douleur, parce que probablement les plis de la chemise avoient arrêté le coup.

En foi de quoi j'ai dressé le présent rapport, les jours, mois et an que d'autre part.

Signé, MARÉCHAL.

Pour copie conforme à celle qui m'a été adressée.

Signé, NOBLET.

Après vous avoir donné connoissance de ce procès-verbal et fixé vos regards sur le tableau plus consolant de la situation actuelle de Jean Debry, j'ignore si je dois vous reporter sur la scène d'horreurs commises dans les ténèbres de la nuit, et que le ciel semble avoir refusé d'éclairer : mais une lettre écrite par l'une des citoyennes filles

de Jean Debry à l'une de ses amies, peint d'une manière si naturelle et si touchante la terrible position de sa mère, de sa sœur, la sienne, celle de la malheureuse épouse de Roberjeot, enfin les circonstances de l'affreux assassinat de nos trois ambassadeurs, que je la crois bien faite pour inspirer à toutes les femmes sensibles le même sentiment d'indignation dont nous sommes pénétrés, et les mettre dans le cas de crier avec nous, avec tous les Français, vengeance de l'horrible assassinat commis à Rastadt.

Guerre aux monstres qui, pour prix des paroles de paix que nos ambassadeurs ne cessoient de leur adresser, les ont fait poignarder.

Copie de la lettre écrite par la citoyenne Victoire Debry *à l'une de ses amies.*

Strasbourg, 9 floréal.

Je présume que le gouvernement s'empressera de publier la lettre que papa vient de lui faire écrire : c'est pourquoi je me dispenserai de vous faire le même détail affreux, auquel je pourrois ajouter mille traits, mille circonstances qui n'ajouteroient pas à l'atrocité d'un tel forfait ; mais qui prouveroient de plus en plus à quel danger nous avons échappé, démontreroient aussi que la divine providence n'a cessé un instant de veiller sur nous..... Notre père nous est rendu ; mais, hélas ! les enfans de Bonnier sont orphelins ; la citoyenne Roberjeot n'a plus d'époux ; c'est elle qui est la victime de la rage de nos assassins : elle a tout perdu..... et de quelle manière ! le ciel ne lui a pas ôté un seul instant la connoissance ; elle a tout vu..... Elle existe encore ; il faut qu'elle ait un courage plus qu'humain.

Papa souffre beaucoup de ses blessures, deux sont fort profondes, mais aucune n'est dangereuse.

La citoyenne Debry se porte assez bien. Quelle femme ! quel courage ! Nous sommes restées toutes trois pendant trois heures à

la merci des infames Zecklers qui entouroient notre voiture ; ils ne savoient trop que faire de nous..... Ils ont respecté notre âge ; ils nous demandoient de l'argent ; mais ils ne nous ont pas fouillées..... Quelle affreuse nuit ! nous avons entendu les cris des mourans, ceux de la citoyenne Roberjeot, les coups de sabre ; nous avons vu Bonnier à terre, papa dépouillé de sa montre, de son argent, et Félicité a toujours conservé sa présence d'esprit. Elle me conjuroit d'attendrir nos bourreaux : malgré mon effroi, mon angoisse, j'eus pourtant la force de chercher des mots allemands, d'arranger des phrases pour m'exprimer. Je leur demandai où étoit mon père ; ils me répondirent que je n'avois plus de père, qu'il étoit mort..... Ils s'avancèrent plusieurs fois sur nous. Je me précipitois dans les bras de la citoyenne Debry ; puis à genoux, les mains jointes, je les priois d'avoir pitié de nous, de nous dire où étoit mon père, d'épargner deux jeunes filles et une femme enceinte..... Ils me dirent qu'ils ne vouloient pas nous faire de mal. Celui qui étoit à la portière paroissoit assez humain ; il me prit les mains, je serrois les siennes, je les serrois sur mon cœur. C'est dans cette situation que nous avons passé trois heures. Ils nous dirent à la fin qu'ils vouloient nous conduire à Rastadt. Le commandant de cette ville vint à notre secours, nous accompagna jusque dans la première rue, où il nous quitta *pour aller reconnoître les cadavres*. Ces brigands ne vouloient pas nous remettre entre les mains des membres du congrès ; plusieurs manquèrent être écrasés sous les pieds des chevaux. A la fin ils cédèrent, non au nombre, mais au courage de nos libérateurs.

Quelle nuit ! quelle affreuse nuit ! et quel terrible moment que celui où douze hommes écumans de rage, armés de sabres et de pistolets à la main, arrachèrent papa de sa voiture, en manquant nous entraîner avec lui !

Excusez le désordre de ma lettre : quand je vous verrai, je vous en ferai un récit circonstancié ; maintenant j'en suis incapable.

J'espère que le gouvernement n'abandonnera pas la veuve de Roberjeot, à qui on a tout pris. Les infames Zecklers nous ont volé neuf mille francs et une partie de nos effets ; mais, hélas ! que

n'ont-ils tout pris, et laissé la vie aux deux victimes de leur barbarie..... C'est à la maison d'Autriche à qui nous devons ce malheur..... Il y a des hommes plus cruels que des tigres.

Signé, VICTOIRE, (fille de Jean Debry, et née de son premier mariage.)

Pour copie conforme à l'original qui a été placé sous mes yeux.

Signé, NOBLET.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 7.